

Le cynips du châtaignier

Dryocosmus kuriphilus

Cet insecte ravageur, originaire de Chine, est arrivé en Europe en 2002 (Piémont italien) via le Japon, avec du matériel végétal contaminé, puis s'est disséminé dans plusieurs pays européens.

En Languedoc-Roussillon, on a découvert les premiers foyers dans l'Hérault et le Gard en juin 2011.

Biologie et dégâts (rappels)

Le cynips est un petit hyménoptère noir de 2 à 3 mm de long. Il pond en juin-juillet dans les bourgeons. Les jeunes larves passent l'hiver dans les bourgeons sans qu'il y ait de symptômes apparents. Ce n'est qu'à partir du printemps que des galles apparaissent, dans lesquelles a lieu la nymphose.

Ces galles, vertes à rouges, de 5 à 20 mm peuvent être situées sur tous les organes verts : nervure, pétiole de la feuille, rameau, inflorescence, etc... Elles provoquent une diminution importante de la pousse des rameaux et



Galles sur feuilles (vertes ou rouges)

de la production puisque les fruits sont situés sur le bois de l'année.

En Italie la baisse de production est de 60 à 80 %.

Les adultes sortent de ces galles par un trou qu'ils forent en juin-juillet suivants.

Les galles peuvent rester accrochées pendant plusieurs mois. Pendant l'hi-

ver, on peut donc voir des feuilles et galles sèches sur les rameaux atteints par le cynips les années précédentes.

Situation actuelle en France...

Des micro-foyers ont été découverts en PACA (2005) et en Midi-Pyrénées (2007). Ils ont fait l'objet de mesures d'arrachage. Un premier foyer important a été détecté en 2007 dans les Alpes Maritimes (secteur du col de Tende), puis près d'Evian (Haute-Savoie) en 2009.

A l'heure actuelle (novembre 2011), tout le département des Alpes Maritimes est touché, ainsi que toutes les communes castanéicoles du Var à l'exception de Collobrières. Il est présent dans l'ensemble des départements de la région Rhône-Alpes, en Corse, dans le Gard et l'Hérault.

Plus à l'Ouest, de nombreux foyers ont été découverts dans le Lot. Des foyers plus disséminés ont été trouvés en Corrèze, Dordogne, et Gironde. Plus au Nord, le cynips a été détecté en Vendée, Sarthe et Indre et Loire. L'ensemble des zones castanéicoles est concerné !

... et plus précisément en Languedoc-Roussillon

Dans l'Hérault, un foyer a été découvert sur les communes de Fozières, Soumont et Saint Privat, près de Lodève. A certains endroits, la densité des galles est vraiment très forte.

Les principales mesures réglementaires

(arrêté du 22 novembre 2010 et son avenant du 14 septembre 2011)

- l'introduction et la propagation du Cynips du châtaignier (*Dryocosmus kuriphilus*) en France sont interdites.
- la déclaration de symptômes de contamination par *Dryocosmus kuriphilus* est obligatoire auprès des services du SRAL (Service Régional de l'Alimentation = ex Service Régional de la protection des Végétaux).
- l'importation de matériel végétal par un importateur (matériel végétal de *Castanea spp* : greffons, porte-greffes, baguettes greffons, scions, plants formés...) doit faire l'objet d'une déclaration obligatoire d'importation auprès du SRAL.
- le vendeur de matériel végétal doit enregistrer les coordonnées des acheteurs.
- En cas de découverte de végétaux infestés par *Dryocosmus kuriphilus*, 3 zones sont délimitées : la zone contaminée réunissant tous les végétaux présentant des symptômes, la zone focale d'une largeur de 5 km autour de la zone contaminée et la zone tampon d'une largeur de 10 km autour de la zone focale. Plusieurs mesures sont définies dans ces zones délimitées comme par l'exemple l'interdiction de mouvement du matériel végétal à l'intérieur ainsi que vers l'extérieur de ces zones.

Toutefois un avenant national (14 septembre 2011) permet, après déclaration au SRAL, de faire entrer et sortir d'une zone « délimitée » du matériel végétal produit hors d'une zone délimitée (plants par ex) et exclusivement pendant la période du 30 septembre au 31 mars suivant.

- La plantation de matériel végétal de *Castanea spp* (greffons, porte-greffe, baguettes greffons, scions, plants formés...) doit faire l'objet d'une déclaration obligatoire de plantation auprès du SRAL (formulaire disponible sur le site de la DRAAF LR) et être accompagnée du Passeport Phytosanitaire Européen.

Dans le Gard, on a observé des galles de cynips plus disséminées sur les communes de Sumène et de Notre Dame de la Rouvière.

Autour des foyers, une zone focale et une zone tampon sont délimitées par un cercle de 15 km de rayon dans lesquelles des mesures réglementaires particulières s'appliquent.

La liste des communes faisant partie de ces zones en Languedoc-Roussillon sont disponibles sur le site Internet de la DRAAF LR en suivant le lien :

http://draaf.languedoc-roussillon.agriculture.gouv.fr/IMG/pdf/cynips_communes_zones_delimitées_lr_201106_cle0bcecc.pdf

ou sur simple demande auprès des techniciens du SUAMME et de la FREDON LR (voir contacts en bas de page).



Détail de galles sèches

A l'heure actuelle, cela concerne des communes du Gard, de l'Hérault et de la Lozère. La principale contrainte réglementaire dans ces zones est l'interdiction de déplacer des plants ou greffons à l'intérieur de la zone, ainsi que vers l'extérieur de ces zones.

Il est donc nécessaire de préparer ses propres greffons sur son exploitation, si on a un projet de rénovation de châtaigneraie. Il faut choisir des variétés pas ou très peu sensibles au cynips mais à l'heure actuelle on connaît mal la sensibilité des différentes variétés traditionnelles à ce ravageur.

Pour le moment, on peut dire que Bouche de Bétizac est résistante et que Bouche Rouge paraît très peu sensible ...

La lutte biologique avec *Torymus sinensis*

Seule la lutte biologique avec le parasitoïde *Torymus sinensis*, combinée avec l'utilisation de variétés peu sensibles a permis de contrôler les dégâts au Japon. Ce parasitoïde, acclimaté depuis 2004 en Italie, pond en avril dans les bourgeons et galles infestés par le cynips. Les jeunes larves de *Torymus* se nourrissent de celles du cynips. Les galles infestées par *Torymus* ne présentent pas de trous de sortie pendant l'hiver : les adultes ne sortiront des galles que le printemps suivant.

2 types de lâchers de *Torymus* peuvent être réalisés :

- des « lâchers de multiplication » : l'objectif est de produire en grande quantité des galles occupées par *Torymus*, facilement récoltables. Ensuite, on prélève et on sexe les adultes et on prépare de nouveaux lâchers. Un lâcher est constitué de 50 à 100 couples de *Torymus* que l'on installe sur des arbres très infestés.

- des « lâchers d'acclimatation » : l'objectif est d'introduire *Torymus* dans les foyers de cynips afin que l'auxiliaire puisse se développer et s'étendre aux parcelles voisines au fur et à mesure de l'avancée du cynips.

La mise en place de la lutte biologique en France

Aux printemps 2010 et 2011, des lâchers de *Torymus sinensis* ont été réalisés sur les premiers foyers découverts, c'est-à-dire autour de Tende dans les Alpes-Maritimes, en Haute-Corse, à La Garde-Freinet dans le Var, dans la vallée du Rhône autour de Valence en Drôme et en Ardèche.

Les prévisions pour le printemps 2012 atteignent 25 à 30 lâchers de *Torymus* sur l'ensemble des régions françaises.

En Languedoc-Roussillon, au moins 2 lâchers sont prévus, dont un lâcher de « multiplication » sur la commune de Fozzières.

Il est capital de mettre en place ce lâcher le plus rapidement possible afin d'avoir à disposition dans les plus brefs délais, des quantités suffisantes de *Torymus* pour la lutte dans l'ensemble du Languedoc-Roussillon. Pour ce faire, une parcelle du taillis très infesté par le cynips a été rabattue en juin 2011 par le CETA Castanéicole de l'Hérault. Les jeunes rejets qui ont repoussé, devraient avoir été infestés par le cynips durant l'été 2011 et le lâcher du printemps 2012 permettra d'avoir, d'ici 2 ans, une première petite production de galles contaminées par l'auxiliaire *Torymus*. Ces galles seront récoltées, les émergences de *Torymus* seront contrôlées et ces adultes seront accouplés en vue de prochains lâchers. Ce travail minutieux sera réalisé en collaboration avec la FREDON* Languedoc-Roussillon qui assurera le travail de laboratoire. L'ARMELR* et l'OIER SUAMME* assureront le suivi et la récolte des galles sur le terrain.

La vigilance de tous est indispensable !

Pour mettre en place cette lutte la plus efficacement possible, nous avons besoin de connaître la localisation des foyers de cynips, très rapidement après leur découverte pour pouvoir les surveiller et préparer le programme de lâchers. Vos observations et votre vigilance seront des aides précieuses.

Signaler tout symptôme douteux aux organismes ci-dessous qui pourront expertiser et confirmer les symptômes.

En hiver, ce sont des feuilles sèches et des galles sèches qui doivent vous alerter.

Au printemps, vous pouvez observer des galles vertes à rouges.

Contacts

SRAL : Maison de l'agriculture
place Chaptal MONTPELLIER
Tél : 04 67 10 19 50

FREDON : Les Garrigues
8 rue des Cigales 34990 JUVIGNAC
Tél : 04 67 75 64 48

OIER SUAMME - Service Technique :
Tél : 04 66 54 29 67 à ALES
Tél : 04 67 95 39 49 à BEDARIEUX

* FREDON : Fédération Régionale Défense contre les Organismes Nuisibles

* ARMELR : Association Montagne Elevage Languedoc-Roussillon

* OIER SUAMME : Organisme Inter-établissement du Réseau des Chambres d'Agriculture pour la Montagne Méditerranéenne et l'Élevage

© Crédit-photos : OIER-SUAMME, FREDON Languedoc-Roussillon